



*L'action sanitaire ensemble*

# GDS

## Creuse

# Assemblée Générale

## 13 avril 2021

**Le sanitaire... j'adhère !**





# Rapport moral et d'activités





L'année 2020 a été marquée par l'apparition d'une pandémie provoquée par un coronavirus d'origine animal, le SARS cov 2. Cet événement confirme l'intérêt de la surveillance des maladies animales et du concept One Health – Une seule santé dans le cadre des relations homme – animal – environnement.

Cela a également permis de rappeler à tous l'importance du sanitaire, qui peut figer le monde et mettre à plat toute une économie.

Pour nous GDS Creuse, 2020 aura aussi été l'année du départ de notre directeur Didier Guérin après 33 ans de présence à des fonctions diverses au sein de notre structure.

### **Au quotidien, six grands axes nous ont mobilisés :**

- La mise en place du prélèvement de cartilage auriculaire sur tous les veaux pour dépister la BVD, en concertation avec les services de l'EDE, que nous tenons à remercier, et avec l'aide du Conseil Départemental et de son Laboratoire Départemental d'Analyses.
- La poursuite de nos actions vis à vis des dangers sanitaires : brucellose, tuberculose, leucose, varron, IBR, paratuberculose... avec une situation départementale favorable (moins de 1 % de cheptels positifs en IBR) bénéfique pour la commercialisation de nos animaux.
- La mobilisation multi-espèces dans le cadre de l'OVS animal unique, avec des actions pour les sections départementales ou régionales ovine, caprine, porcine, équine ou apicole, en relation avec la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.
- La mise en place du tiers-payant intégral ruminants, qui conforte GDS Creuse dans son rôle de « guichet unique » pour les éleveurs du département et leur permet de bénéficier de tarifs d'analyses parmi les plus bas de France.
- Une accentuation de notre rôle dans la formation et l'information des éleveurs, avec notre site internet, le GDS Creuse Memo ou les formations organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse.
- L'approche collective inter et intra-cheptels appuyée sur la biosécurité, base de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! », avec la « boîte à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires, d'où notre adage : **« Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable ».**

**Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.**

## Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies des dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> catégorie pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans le cadre de la délégation par l'Etat à l'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) pour le domaine animal.

### La FRGDS Nouvelle-Aquitaine, OVS régional

Par arrêté ministériel du 19/12/2019, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été reconnue OVS pour le domaine animal pour la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.

Le 1<sup>er</sup> audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé pour la Nouvelle-Aquitaine les 17 et 18/06/2019 à Mont de Marsan dans Les Landes, le 2<sup>nd</sup> s'est déroulé les 16 et 17/06/2020 à Périgueux (sections 24 et 33) et le 3<sup>ème</sup> est prévu le 19/05/2021 à Niort (sections 79 et 23).

En matière d'audit externe, le 1<sup>er</sup> audit COFRAC Nouvelle-Aquitaine s'est déroulé le 06/11/2019 à Aytré en Charente Maritime, le 2<sup>nd</sup> s'est déroulé le 30/09/2020 à Périgueux, ce qui a permis de maintenir l'accréditation. Le prochain est prévu fin 2021 - début 2022.

### Conventions relatives à l'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine

L'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine est encadrée par 2 conventions :

- Une convention cadre quinquennale cosignée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.
- Une convention technique et financière signée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 01/07/2019 - 30/06/2020. Le montant pour la Creuse est de 41.383,00 € (33.506,00 € prophylaxie et 7.877,00 € ASDA).

### **Pour la campagne 2019/2020 :**

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.719 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.697 interventions ont été renseignées dans SIGAL, 19 ont été créées, 2.531 rapports d'inspection et 166 décisions de non-réalisation ont été générés, 1.095 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 378 pour sous-réalisation d'effectifs ou délai de réalisation supérieur à 90 jours, 287 pour prophylaxie partielle à plus de 70 jours et 430 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDCSPP qui a instruit ces dossiers. Par ailleurs, 4 fiches navettes ont été réalisées, 185 interventions ont été vérifiées suite à un changement de vétérinaire sanitaire et 21 demandes du LDA pour 130 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements ont été gérées.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
  - En atelier non-dérogatoire : 12.118 animaux introduits et 258 anomalies relevées. Gestion de 142 animaux pour absence de brucellose et de 187 animaux pour absence de tuberculose.
  - En atelier dérogatoire : 13.952 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
  - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse - EDE pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 est de 12.952,00 €.
  - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
    - Edition ASDA de naissances : 159.536 ASDA éditées et déléguées pour impression.
    - Edition ASDA de modifications bovins : 2.778 ASDA éditées et déléguées pour impression.
  - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 12.696 ASDA imprimées et envoyées.
    - Impression ASDA pour changement d'appellation : 451 ASDA rééditées et échangées.

- Impression ASDA duplicata et réédition : 3.343 ASDA rééditées et échangées.
- Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
  - Impression ASDA d'introductions : 14.044 ASDA imprimées et envoyées.

### Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées

Cette convention formalisait les relations entre les DDCSPP 23 et 87, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine (sections Creuse et Haute Vienne), le LDA23 et les représentants des vétérinaires 23 et 87 pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par l'éleveur.

### Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées

Pour les prélèvements sur le lait, une convention par Laboratoire laitier (AGROLAB'S et LILCO pour la Creuse) formalise les relations entre les DDCSPP, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine et chaque laboratoire laitier.

## Prophylaxies bovines et contrôles aux mouvements

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est **indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron**.

<b>PROPHYLAXIES</b>	
<b>PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES</b>	
<b>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai</b>	
<b>Brucellose</b>	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois. Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.
<b>Leucose</b>	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
<b>IBR</b>	Élevages « indemne », « en cours de qualification » : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle sur sang : sérologie annuelle de mélange sur tous les bovins de plus de 24 mois.</li> <li>• Contrôle sur lait : sérologie semestrielle sur lait de mélange.</li> </ul> Elevages « en cours d'assainissement », « en cours de gestion » et « non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non-connus positifs
<b>Varron</b>	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.
<b>PROPHYLAXIES ET RECHERCHES VOLONTAIRES</b>	
<b>Paratuberculose</b>	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).
<b>Grande douve</b>	Dépistage par sérologie de mélange de 10 pour les élevages en faisant la demande.
<b>PAG (protéines associées à la gestation)</b>	Test de gestation pour les élevages en faisant la demande.

# CONTROLES AUX MOUVEMENTS

## AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin

Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR: dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	

## CONTROLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

**Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :  
ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM  
et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats**

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans rupture de charge. <u>Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse.</u> <b>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.</b>	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
Paratuberculose	Cheptel sans apport de garantie et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
Besnoitiose Néosporose	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	

Pour la tuberculose bovine, en 2020, 74 % des cas français se trouvaient en Nouvelle-Aquitaine. Devant cette situation, rappelons à tous l'importance d'être vigilant et rigoureux par rapport aux mesures prescrites.

## Hypodermose bovine (varron)

Les GDS sont chargés du programme de lutte et de surveillance. Les résultats favorables obtenus depuis octobre 2005 ont permis à nos élevages d'acquiescer le statut « Cheptel assaini en varron » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2019/2020, 39 élevages étaient prévus en dépistage du 01/12/2019 au 31/03/2020 : 24 élevages en contrôles aléatoires (23 allaitants et 1 mixte) et 15 en contrôles orientés.

Les sérologies, les résultats de lait de grand mélange favorables, le contrôle visuel dans 3 élevages n'ayant pas eu de résultat au cours de la période impartie, ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir le statut de « Cheptel assaini en varron » pour tous les élevages de notre département.

## Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

	Au 30/09/2019		Au 30/09/2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cheptels ayant un statut	2.449	100 %	2.474	100 %
Cheptels indemnes IBR	2.496	97,92 %	2.426	98,01 %
En cours de qualification	7	0,27 %	5	0,20 %
Assainissements sans positif	2	0,08 %	2	0,08 %
Assainissements avec positifs	16	0,63 %	10	0,43 %
Non conformes	5	0,20 %	22	0,89 %
Cheptels suspendus	22	0,31 %	9	0,36 %
En cours de gestion	1	0,04 %	0	0,00 %
Cheptels en création sans statut	61		62	
Cheptels avec des positifs	19	0,74 %	12	0,48 %

L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. La Creuse confirme ainsi son positionnement dans les dix premiers départements français avec un taux de cheptels certifiés de 98 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996. Au 30/09/2020, sur 2.474 cheptels bovins creusois avec statut, 2.426 étaient sous appellation (97,8 %).

2020 aura été marqué par la poursuite de la tendance à l'élimination des derniers cheptels détenant des positifs ; 19 cheptels détenaient des animaux positifs au début de la campagne et 7 les ont éliminés sur la campagne. Au 30/09/2020, 12 élevages (0,48 %) détenaient au moins un bovin positif (1 avec 3 positifs, 1 avec 4 positifs et 10 avec plus de 5 bovins positifs).

10 cheptels ont effectué les vaccinations IBR dans les délais, 2 sont statués non conformes pour absence de vaccination ou vaccination incomplète.

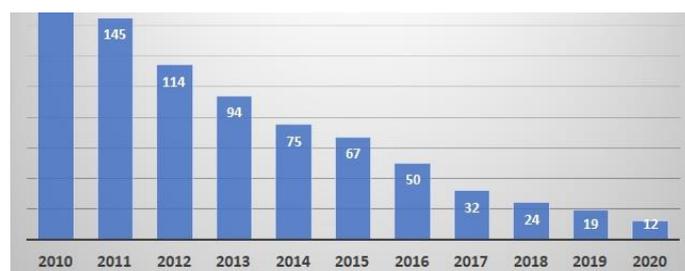
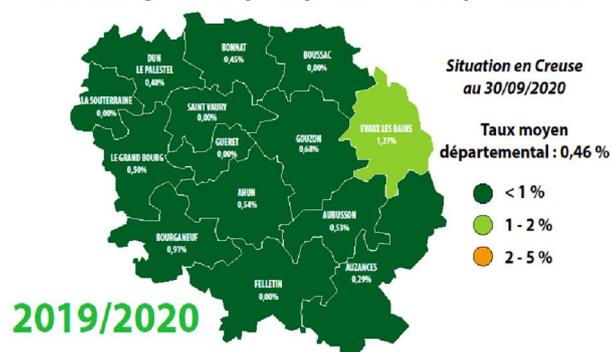
Nous n'avons **pas eu de contamination massive** et seuls 3 cheptels ont eu une contamination isolée.

De nombreux éleveurs ont bénéficié d'allègements de dépistage à l'introduction dans le cadre des dérogations. Cela a concerné 2.422 demandes pour 8.216 bovins.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (2 cheptels ont été visités dans le cadre de la certification IBR) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

Avec la promulgation de la LSA (loi de santé animale) européenne, prévue le 21/04/2021, le maintien des appellations pourrait se faire par le contrôle d'un pourcentage des bovins âgés de plus de 24 mois ou par contrôles annuels du lait de mélange

### Pourcentage de cheptels positifs en IBR par canton



## **BVD – 2020 année de transition : passage d’une surveillance sérologique à la connaissance du statut virologique des veaux naissant**

Depuis la campagne 2017/2018, la BVD a été recherchée par sérologie de mélange (bovins de 24 à 48 mois prélevés en sang ou lait de tank). Lors de mélange positif, le détenteur et le vétérinaire sont contactés pour analyser la situation.

En 2019/2020, sur 2.470 élevages, 1.188 (48 %) ont eu des résultats négatifs. Ces élevages n’ont donc pas été confrontés à la BVD au cours des 4 dernières années. Pour les 957 cheptels avec résultats positifs (39 %), 348 cheptels ont été classés comme vaccinant BVD suite aux déclarations des éleveurs, 443 ont eu des résultats fortement positifs dus à une circulation virale récente et 166 faiblement positifs du fait d’une circulation virale plus ancienne ou débutante. 325 cheptels (13 %) n’ont pas pu être dépistés en sérologie du fait d’absence d’animaux représentatifs de la situation (que des animaux achetés, pas de 24-48 mois).

La situation est très variable suivant les cantons et ces 3 années de suivi à l’échelle du département confirment que le voisinage reste la principale source de contamination.

Un plan d’assainissement est proposé à tous les élevages en circulation virale.

L’assainissement passe par la détection (prélèvement sanguin ou de cartilage auriculaire), l’isolement et l’élimination des IPI, porteurs permanents du virus. Tous les élevages avec des résultats positifs à la prophylaxie sans historique de vaccination ont été invités à commander des boucles 2 en 1 (boucles préleveuses de cartilage auriculaire) auprès de l’EDE. 403 cheptels ont mis en place ce dépistage pour 36.000 boucles analysées. Cela a permis de mettre en évidence 72 animaux porteurs du virus. Cependant, tous les éleveurs contactés n’ont pas souhaité poursuivre les investigations, avec le risque de laisser dans les cheptels des IPI potentiellement contagieux pour le voisinage.

Les années de surveillance sérologique ont montré une circulation active du virus en Creuse et la difficulté d’aller vers l’assainissement avec ce dispositif. Ces considérations ont conduit le conseil d’administration de GDS Creuse à faire évoluer le dépistage vers un bouclage généralisé des veaux à la naissance.

Aussi, suivant l’application de l’arrêté ministériel BVD du 31/07/2019 rendant obligatoire le dépistage dans tous les élevages et l’assainissement des troupeaux identifiés comme infectés de BVD, depuis le 01/10/2020, tous les veaux sont dépistés à la naissance.

Conforme à sa valeur de mutualisme, le conseil d’administration de GDS Creuse a décidé la prise en charge à 100 % des coûts analytiques BVD : sérologies et virologies de mélanges, sur sang ou cartilage. Seul le surcoût lié au prélèvement (boucle ou prise de sang) reste à la charge des éleveurs. Le Conseil Départemental a répondu à notre sollicitation avec un tarif très compétitif d’analyse du cartilage au LDA d’Ajain et une aide directe d’un euro par veau testé. Une demande a également été faite auprès du Conseil Régional qui n’a pas donné suite pour cette campagne. De plus, l’aide de 150 € versée pour tout IPI abattu ou euthanasié a été réévaluée à compter du 01/08/2020 à 300,00 € (sauf les mâles laitiers race pure) si l’animal est éliminé dans les 15 jours, avec une indemnisation complémentaire pour les élevages fortement impactés par le nombre ou le pourcentage d’IPI.

## **Paratuberculose**

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d’un plan d’assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande. 19 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne. 16 l’ont fait dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l’élevage. 2 élevages ont souhaité

mettre en place le dépistage pour faire un état des lieux de leur troupeau. Enfin 1 élevage est rentré en plan pour aller vers une garantie de cheptel.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une forte implication de l'éleveur et du vétérinaire, associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite des nouveaux engagés où la maladie est détectée.
- Financières : analyses à tarif négocié GDS Creuse, prise en charge des visites vétérinaire sanitaire/GDS et des analyses de recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-Book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 90 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie ou ayant au moins une année de dépistage négative.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchie et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 359 élevages engagés en Creuse, 186 élevages sont sous apport de garantie, dont 86 élevages HBL. Les autres élevages sous apport de garantie sont pour une majorité des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

<b>Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse</b>				
	2011	2015	2019	2020
<b>Nombre de cheptels engagés</b>	<b>301</b>	<b>345</b>	<b>352</b>	<b>359</b>
<b>% de cheptels creusois engagés</b>	<b>9,7 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>13,6 %</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Nombre de cheptels sous apport de garantie</b>	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>184</b>	<b>186</b>
<b>Nombre de cheptels en acquisition garantie</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de cheptels en assainissement</b>	<b>119</b>	<b>166</b>	<b>143</b>	<b>155</b>

*Le nombre de cheptels creusois engagés en plan paratuberculose ne cesse de progresser ces dernières années.*

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) ou nous contacter pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

## AUTRES SECTIONS

### PORCINS

<b>Campagne de prophylaxie – du 15 mars au 15 novembre</b>		
<b>Aujeszký</b>		Statut « Département indemne de maladie d'Aujesky » maintenu. Dépistage annuel systématique par prélèvement de sang pour <b>tous les élevages plein-air</b> (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) les élevages sélectionneurs multiplicateurs et races locales.
<b>SDRP</b>		Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans <b>tous les élevages de porcs</b> . Dépistage trimestriel chez les sélectionneurs multiplicateurs et races locales.

### Prophylaxie SDRP et maladie d'Aujeszký

Notre département est engagé dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) dans le cadre d'un dépistage généralisé en Nouvelle-Aquitaine.

En 2020, 102 élevages sur les 102 concernés ont fait l'objet de dépistage. Un élevage avait présenté des résultats positifs en SDRP, les recontrôles se sont avérés négatifs. Tous les élevages se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP.

<b>ENGRAISSEURS BATIMENT</b>		
63 élevages recensés	47 concernés	47 réalisées
<b>NAISSEURS - ENGRAISSEURS PLEIN AIR</b>		
22 élevages recensés	19 concernés	19 réalisées
<b>NAISSEURS - ENGRAISSEURS BATIMENT</b>		
21 élevages recensés	18 concernés	18 réalisées
<b>ENGRAISSEUR PLEIN AIR</b>		
21 élevages recensés	9 concernés	9 réalisées
<b>POST SEVREUR UNIQUEMENT</b>		
2 élevages recensés	2 concernés	2 réalisées
<b>PORCS D'AGREMENT</b>		
9 élevages recensés	7 concernés	7 réalisées

Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

En concertation avec la DDCSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszký sur les porcins. En parallèle, la DDCSPP assure le suivi de cette maladie sur les sangliers.

En 2020, 35 élevages sur 35 devant faire l'objet de la surveillance de cette maladie ont été dépistés. Tous les cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».

Dans le cadre de l'intégration régionale, l'Association Sanitaire Porcine Nouvelle-Aquitaine (ASPNA) a été créée le 18 novembre 2020. Ses objectifs sont l'harmonisation de la gestion de la prophylaxie porcine au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, la formation et l'information des éleveurs et la gestion du dossier biosécurité dans les élevages.

## Biosécurité porcine

Suite à l'apparition de la Fièvre Porcine Africaine en Europe, l'Arrêté Ministériel Biosécurité Porcine a été promulgué le 16/10/2018. GDS Creuse s'est investi dans la formation des éleveurs en partenariat avec les services de la Chambre d'Agriculture. Pour rappel, chaque détenteur professionnel désigne une personne référente qui sera formée aux bonnes pratiques d'élevage (depuis le 01/01/2020) et chaque site d'exploitation doit disposer d'un système de protection vis-à-vis des sangliers (depuis le 01/01/2021).

## OVINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre		
	<i>Brucellose</i>	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
VOLONTAIRES		
	<i>Tremblante</i>	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.
	<i>Visna maëdi</i>	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les femelles &gt; 24 mois =&gt; élevages &lt; 50 brebis</li> <li>50 brebis au plus =&gt; élevages &gt; 50 brebis</li> </ul>

### Tremblante : programme départemental de génotypage

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle dans 1 élevage. Pour cette campagne, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de 11,67 €.

### Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage. 3 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 239,63 €.

### Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les visites et les prélèvements sont pris en charge à hauteur de 50 %.

## CAPRINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
	Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
	Brucellose	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
VOLONTAIRES		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.

### **Paratuberculose : aide à la vaccination Gudair**

La paratuberculose provoque chez les petits ruminants, et plus particulièrement les chèvres, un amaigrissement et des pertes de production très importants, le plus souvent sans diarrhée associée. Compte-tenu du coût des analyses et de la durée d'un cycle de production, la maîtrise par dépistage de tous les animaux n'est pas le mode de gestion retenu. On utilise plutôt la vaccination de toutes les chevrettes mises à la reproduction avec un vaccin sous ATU, le Gudair.

En 2020, 1 élevage a bénéficié de l'aide à la vaccination pour un montant de 244,00 €.

### **Le Billet de Garantie Conventiionnelle Ovin – Caprin**

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventiionnelle. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

## EQUINS

### **Artérite virale (AVE), métrite contagieuse (MCE), anémie infectieuse (AIE), avortements, parasitisme, vaccin grippe, mutuelle équarrissage**

La section équine de GDS Creuse a évolué.

Les détenteurs adhérents à la section équine bénéficient des aides suivantes :

- Aide de 50 % sur les analyses AIE, AVE et MCE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques.
- Prise en charge de 8,00 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage a été mise en place. Les personnes ayant cotisé ont une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.

En 2020, 57 équidés pour 13 élevages ont cotisé à la section équine. Il a été apporté 239,80 € d'aides.

En 2020, 95 équidés pour 22 adhérents ont cotisé à la mutuelle équarrissage. Il a été apporté 1.322,30 € d'aides.

Le modèle de fonctionnement de la section équine GDS Creuse pourrait servir de base de constitution d'une section équine régionale, en concertation avec le Comité Equin Nouvelle-Aquitaine.

## SECTION APICOLE

La section régionale apicole de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a déposé auprès de France AgriMer un plan régional de recensement des ruchers et de prophylaxie contre *Varroa destructor* en filière Apicole.

Un PSE régional est en cours de développement.

En Creuse, les actions se font en relation avec le GDS apicole.

## Emergences

### *Wohlfahrtia magnifica*

Le COPIL Wohlfahrtia a mis en place des supports de communication notamment une plaquette envoyée à tous les éleveurs ovins et bovins creusois. En complément, des informations transmises par GDS France sont disponibles sur notre site internet

Concernant les indemnisations : 955 dossiers d'indemnisation ont été envoyés aux éleveurs de l'ouest creusois (rayon de 30 km de la commune avec un foyer 2019) avec une date butoir pour le retour des questionnaires et dossiers. Cela a concerné 671 bovins, 167 ovins, 117 éleveurs mixtes

Nous avons eu retour :

- Pour les ovins, de 27 questionnaires et 12 dossiers d'indemnisation.
- Pour les bovins, de 31 questionnaires et 11 dossiers d'indemnisation.

### Besnoitiose

La besnoitiose bovine est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies. Le bovin n'est que l'hôte intermédiaire, mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et de manière incurable. Les symptômes cutanés dominent conduisant à une non-valeur économique.

Un 1<sup>er</sup> cas avait été identifié en Creuse fin 2018. Plusieurs foyers ont été identifiés depuis.

Au 31/12/2020, 13 cheptels étaient détenteurs de 77 animaux positifs, dont 8 nouveaux élevages durant la campagne. 5 autres élevages ont quant à eux éliminé les animaux porteurs en 2020.

Les cas creusois viennent rappeler que **cette maladie est essentiellement liée au contact avec des animaux porteurs introduits. Un dépistage systématique est à effectuer lors de toute introduction** (achat, retour de pension ou d'estive...), en ayant conscience qu'il ne sera positif qu'un mois après la contamination. Cette analyse est prise en charge à 50 % pour les utilisateurs du BGC (soit un coût de 5,00 € !).

Suite au renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons enregistré une nette hausse en 2020 des analyses besnoitiose à l'introduction avec 1.762 analyses individuelles réalisées pour 14.546,00 € (6.285,50 € d'aide du Conseil Départemental lors d'utilisation du BGC).

Lorsqu'un cas clinique est découvert, des mesures sanitaires sont à mettre en place : dépistage sérologique sur tous les bovins de plus de 6 mois, élimination prioritaire vers l'abattoir de tous les animaux en début d'expression clinique ou porteurs de kyste (ce n'est pas une zoonose et la viande est consommable), séparation des animaux porteurs et réforme progressive. La maladie entraîne globalement peu de mortalité, mais des pertes économiques importantes : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Une aide à l'élimination peut être obtenue auprès du FMGDS.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique et financier avec une prise en charge totale des analyses besnoitiose mélange réalisées systématiquement sur les prises de sang d'introductions (4.563 mélanges pour 7.757,10 €).

## Néosporose

La néosporose est une protozoose abortive chez les bovins due à un parasite de la famille des coccidies, *Neospora caninum*, avec comme hôte définitif le chien. Présente un peu partout dans le monde, elle est la cause de 5 à 25 % des avortements rencontrés principalement dans les troupeaux laitiers mais aussi en élevage allaitant comme le montrent les derniers résultats du « kit avortements CRSSA ».

Suite au renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons enregistré une nette hausse en 2020 des analyses néosporose à l'introduction avec 692 analyses individuelles réalisées pour 5.667,00 € (3.042,50 € d'aide du Conseil Départemental lors d'utilisation du BGC).

## La boîte à outils GDS Creuse

### « Le sanitaire... j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

#### **« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel**

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. Vous pouvez le retrouver prérempli et actualisé sur votre espace personnel et privé WebGDS, ce qui facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

#### **C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau**

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

#### **C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation**

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...), suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...) ou garanties non-IPI.

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

#### **C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage**

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les

précautions par rapport aux visiteurs (pédiluve), la désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et le suivi des actualités sanitaires et épidémiologiques : circulation de virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

### **C'est avoir à disposition la « boîte à outils GDS Creuse »**

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boîte à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

## **WebGDS : outil de consultation et téléchargement**

Nombre de nos adhérents nous ont demandé un accès à leurs données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée des documents.

Nous avons opté pour WebGDS, outil conçu par AGDS (Association des GDS du grand sud-est regroupant 40 départements) avec comme prestataire OKTEO, déjà gestionnaire d'autres applications métiers utilisées par certaines OPA (GDS, Chambre d'Agriculture, EDE, contrôle laitier...). GDS Creuse utilise l'outil métier AGDS, base de données pour WebGDS, et nous prenons en charge les frais d'abonnement (3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur).

Pour ceux qui utilisent certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), si l'adhésion WebGDS est rajoutée, cette dernière apparaîtra sur le portail AXONE à côté des autres.

Cette application Web permet de retrouver un espace privé avec une simple connexion internet et des identifiants personnels. Sont disponibles :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de l'exploitation,
- Les statuts sanitaires du troupeau et des animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI »,
- Votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli, actualisé sur la période souhaitée et à tout moment.

Au 31/12/2020, nous comptons 1.508 retours de fiche coordonnées. 716 non WebGDS et 792 oui WebGDS. 255 BSE transmis par courriel, 879 BSE transmis papier, 375 téléchargements WebGDS.

## **BSE prérempli pour consulter, analyser et adapter sa gestion sanitaire**

Un bilan sanitaire d'élevage (BSE) prérempli peut être fourni par GDS Creuse à chaque éleveur suivant 3 formules : soit par papier, soit par courriel, soit en téléchargement libre sur WebGDS. Ce bilan concerne la période souhaitée et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le demander ou à le télécharger et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :



- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription hors examen clinique.

## Le plan diarrhées néonatales creusois

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusois mis en place depuis 2003, GDS Creuse a réitéré la prise en charge totale du coût des analyses des transferts immunitaires. Nous avons également continué de prendre en charge 50 % du coût des analyses fèces lorsque le transfert immunitaire est évalué parallèlement. Chaque éleveur ayant réalisé des analyses fèces est informé par courrier et SMS.

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (transfert immunitaire, analyse fèces, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage avec une aide aux analyses de 50 % sauf pour le transfert immunitaire où la prise en charge est de 100 % et une aide à la visite (1<sup>ère</sup> heure) de 50 %. Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

Nombre de cheptels	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
<b>Analyse fèces</b>	149	202	172	146	93
<b>Contrôle transfert immunitaire</b>	20	27	64	16	4

En 2019/2020, **93 dossiers** ont été suivis pour **10.538,59 €** dont **4 plans complets** pour **468,62 € d'aide**.

## Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué, il est donc indispensable d'avoir recours au laboratoire afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. GDS Creuse propose un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*) et 5 virus (*BoRSV*, *BVD*, *PI3*, *coronavirus*, *influenza type D*) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Les prélèvements sont analysés au laboratoire d'Ajain et une prise en charge de 50 % intervient avec l'aide d'un laboratoire partenaire.

En 2019/2020, **35 kits (33 élevages)** ont été analysés pour **5.858,67 €** et **2.929,34 € d'aide**.

La composante environnementale reste cependant déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante...). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

## CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

Le Limousin a choisi d'améliorer le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton. C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 75 % par la CRSSA du Limousin.
- Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon sera complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction. La prise en charge intervient sur les fonds propres de GDS Creuse avec une prise en charge de 50 %.

Ce plan avortement CRSSA est opérationnel depuis début 2012. Il a permis en 2020 l'**apport d'aide** dans **69 élevages** (50 bovins, 8 caprins et 11 ovins) pour un montant de **6.440,18 € HT**.

## Le plan « parasitisme »

Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires.

### Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.

L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une **sérologie grande douve de mélange de 10**. Le laboratoire communique les résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels**. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2019/2020, **234 dossiers** ont été suivis pour **8.334,66 €** dont **90 plans complets** pour **2.716,55 € d'aide**.

### Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1<sup>ères</sup> saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2019/2020, **11 dossiers** ont été suivis.

## Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

Sur la campagne 2019/2020, 24 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 9 pour BVD
- 3 pour paratuberculose
- 2 pour IBR
- 9 pour une visite d'élevage approfondie (ENN, respiratoire, reproduction, alimentation...)
- 1 pour besnoitiose

La covid 19 et les confinements ont eu un impact défavorable sur la possibilité d'effectuer des visites.

## Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du laboratoire peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2020, **26 contrôles pour 20 élevages** ont été effectués dans ce cadre, dont 12 avec un prélèvement effectué par le technicien du laboratoire d'Ajain.

## La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la besnoitiose... 4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 L de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2020, GDS Creuse a alimenté l'échantillothèque paratuberculose. En collaboration avec les vétérinaires, nous avons effectué des prélèvements sur 2 animaux détectés dans 2 élevages en apport de garantie.

## Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins.

Grâce au réseau de chasseurs assurant la collecte de matériel biologique sur des animaux prélevés à la chasse, le suivi sanitaire de la grande faune sauvage s'est poursuivi sur 2019/2020 avec une mobilisation renforcée. Le groupe de travail tient à fortement remercier ce réseau de chasseurs préleveurs. Le suivi triennal (suivi parasitisme sur chevreuils et cerfs, BVD sur chevreuils) et les obligations réglementaires (trichine sur sangliers) ont axé les recherches. Pour la trichine, de nouveau, les résultats sont négatifs.

### **Parasitologie :**

Les résultats 2019/2020 montrent un retour à l'équilibre de l'infestation des chevreuils par les strongles et pour les 47 cerfs analysés, 96 % se situent dans la tranche 0-45 œufs/g de fèces dont 66 % négatifs, seuls 4 % se situent entre 46 et 75 œufs/g de fèces, leur situation est encore plus favorable avec aucun résultat coprologique positif en grande et petite douves et 2 positifs en paramphistome (15 œufs/g de fèces).

## **BVD**

145 chevreuils ont été contrôlés (analyses virologique et sérologique) avec une prise en charge des analyses par le laboratoire Boehringer Ingelheim. Tous les résultats sont de nouveau négatifs. Cela confirme l'absence de circulation du virus BVD dans cette espèce en Creuse, information importante dans le cadre du plan d'éradication de ce virus chez les bovins.

## **CDO Maltraitance**

Cette CDO maltraitance animale se compose de 2 volets :

- Un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole (OPA) locale, en concertation avec la DDCSPP, afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.
- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

**GDS Creuse est le pilote du volet préventif** avec une centralisation des données. Les objectifs sont l'amélioration de la détection en amont, qui pourrait s'appuyer sur des outils existants comme le dispositif Agridiff ou en cours de mise en place comme l'observatoire de la mortalité des ruminants (OMAR), un renforcement des échanges entre les intervenants : DDCSPP, Chambre d'Agriculture, GDA, vétérinaires.

### ***Une charte déontologique pour encadrer***

Une charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal.

Cette charte déontologique a été signée par les représentants des structures membres le 11/07/2019 : GDS Creuse, DDCSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.

45 dossiers ont été suivis dans le cadre de la cellule préventive et 3 dans le volet d'urgence.

## **INFORMATION**

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

### **Délégués cantonaux**

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.

Nos rencontres annuelles (sauf années électorales) n'ont pas pu se dérouler à l'automne 2020 et sont reportées en 2021.

### **Réunions d'information éleveurs**

Notre prochain cycle de réunion et d'élection des délégués cantonaux aura lieu en fin 2022.

## Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires en fonction des demandes émises. Le contexte sanitaire COVID ne nous permet pas de participer ou d'organiser ces manifestations.

## Portes Ouvertes

Nos 10<sup>èmes</sup> portes ouvertes ont malheureusement dû être annulées la veille (contexte covid19).

## Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr). Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs. Les cabinets vétérinaires sont également visités tous les ans afin d'échanger sur les problématiques rencontrées, leur présenter les différents outils mis à votre disposition et les actualités sanitaires du département.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. La 21<sup>ème</sup> journée a permis d'échanger sur les éléments actualisés d'immunologie et de vaccinologie. L'après-midi a été consacré à deux dossiers : les perspectives d'évolution de la prophylaxie bovine dans le cadre de la Loi de Santé Animale (LSA) européenne et le déploiement progressif du plan national d'éradication BVD.

## Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation. Pour 2020, **25 nouveaux installés** ont été visités.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

## Journées « Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun

Elles n'ont pas pu avoir lieu et sont programmées à l'automne 2021.

## Articles techniques

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés :

- sur notre site
- dans le journal « Creuse Agricole »
- via notre lettre d'information,
- sur [pleinchamp.com](http://pleinchamp.com)
- sur le site de la Creuse Agricole

De plus, ils sont repris fréquemment par d'autres partenaires.

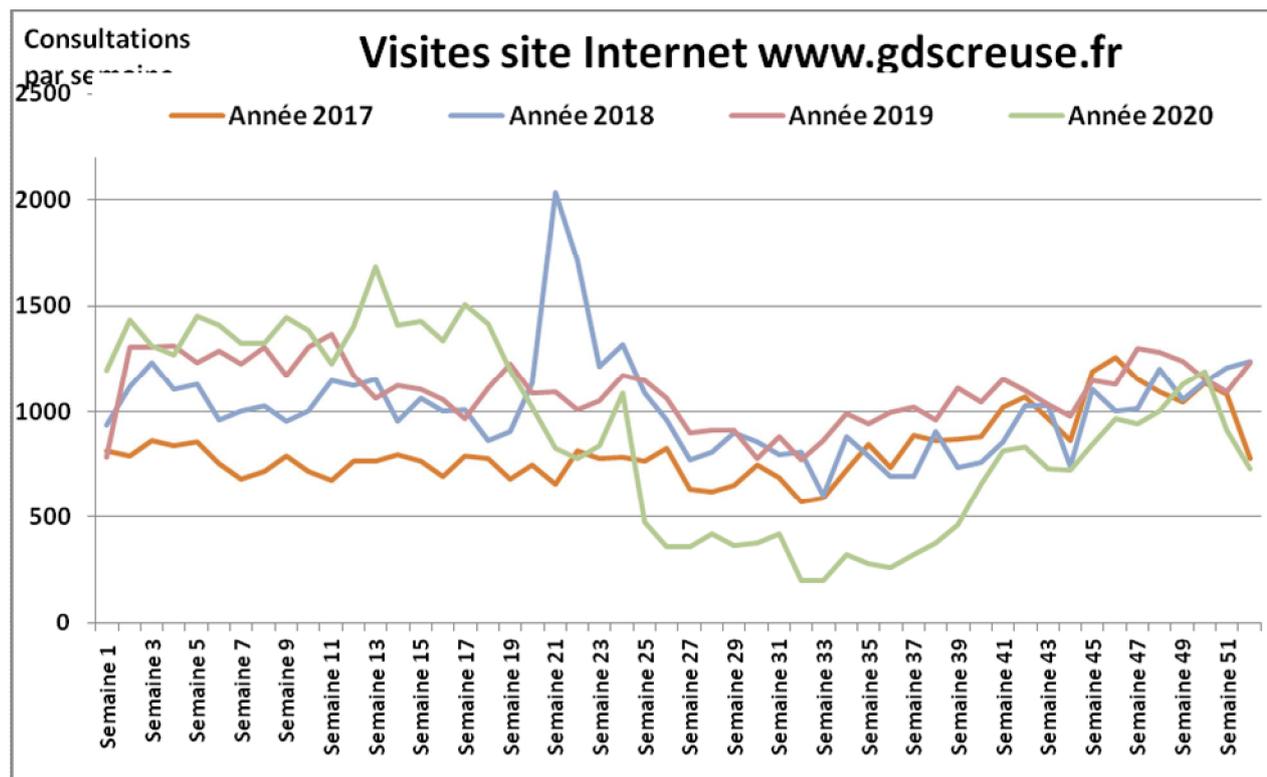
## GDS Creuse Mémo

Notre plaquette métier est envoyée à l'ensemble des éleveurs creusois adhérents et elle est fournie aux apprenants du lycée Agricole d'Ahun. Vous y retrouvez chaque outil présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse.

## Les articles 2020

01/01/2020	« Éthique des relations homme/animal ». « Pour une juste mesure »
08/01/2020	Enjeux sociétaux. Régime alimentaire et santé
15/01/2020	Éleveur infirmier de son élevage bovin, pour renforcer vos connaissances. Prochaine session le 30/01/2020
22/01/2020	GDS Creuse, cap sur 2020. Les rendez-vous GDS Creuse en 2020
29/01/2020	Le broutard préparé. Une production stratégique avec des enjeux sanitaires
05/02/2020	Tuberculose bovine. Une vigilance à maintenir
12/02/2020	J'observe les pieds de mes bovins. Je n'attends pas les boiteries pour intervenir
19/02/2020	Outils connectés. Vos besoins... nos offres
26/02/2020	iers-payant GDS Creuse. Une mise en place pour les mouvements en deux temps
04/03/2020	14 mars : 10es portes ouvertes. GDS Creuse et Farago Creuse
11/03/2020	Le printemps arrive, c'est le moment de lutter contre les taupes. Une forte présence cette année
18/03/2020	Fumiers et lisiers. Risques sanitaires (1/2)
25/03/2020	Les coronavirus dans le monde animal. Une grande diversité avec une clinique variée
01/04/2020	Fumiers et lisiers. Précautions d'utilisation et prévention sanitaire (2/2)
08/04/2020	La mise à l'herbe. Une période charnière qui se prépare
15/04/2020	Gestion des strongles digestifs. Le rendez-vous de printemps
22/04/2020	La clôture électrique. Une bonne installation connectée
29/04/2020	Les myiasés avec la menace Wohlfahrtia magnifica. Une vigilance particulière pour cette campagne
06/05/2020	Maîtrise de la reproduction en élevage allaitant. Un impact économique conséquent
13/05/2020	Les causes de l'infécondité. Quelques maladies, beaucoup de gestion du troupeau
20/05/2020	Diagnostic et prévention de l'infécondité. Observer attentivement, agir rapidement
27/05/2020	Sanitaire porcin. Une situation départementale favorable, la biosécurité face aux menaces
03/06/2020	Visites sanitaires obligatoires en élevage. En 2020, pour les bovins, l'utilisation des antiparasitaires
10/06/2020	Le suivi sanitaire de la faune sauvage en Creuse
17/06/2020	Le frelon asiatique. Un insecte invasif et destructeur
24/06/2020	La BVD, une pathologie importante pour l'élevage. Une pleine application de l'Arrêté Ministériel en 2020
01/07/2020	« Le sanitaire... j'adhère ! ». Pour les équidés aussi... un dépistage de maladies !
08/07/2020	Campagne de prophylaxie bovine 2019-2020. Un taux de réalisation et des résultats très favorables
15/07/2020	Le tétanos des équidés et des ruminants. Une pathologie rare mais toujours grave
22/07/2020	GDS Creuse – Bilan de campagne. Mise en application du plan BVD
29/07/2020	La mutuelle sanitaire GDS Creuse et le FAR Nouvelle-Aquitaine. Sept motifs de saisie d'abattoir éligibles à une aide
19/08/2020	La sarcosporidiose bovine. Une maladie parasitaire peu connue mais très répandue
26/08/2020	La cysticercose ou ladrerie bovine. Une zoonose sous haute surveillance
02/09/2020	Tiquetage musculaire. Une origine multiple, une prévention difficile
09/09/2020	Votre bilan sanitaire d'élevage prérempli. Disponible gratuitement sur votre espace WebGDS
16/09/2020	La biosécurité... Tous concernés : Homme et animaux !
23/09/2020	L'intoxication aux glands. Une pathologie souvent mortelle chez les bovins
30/09/2020	GDS France : d'hier à demain. L'action sanitaire ensemble
07/10/2020	Immunologie et évolution des prophylaxies... Des informations aux vétérinaires au plus près de l'actualité !
14/10/2020	Campagne de prophylaxie bovine 2020-2021 en Creuse. Du 1er octobre 2020 au 31 mai 2021
21/10/2020	La BVD en Creuse, une maladie bien implantée. Bilan – Perspectives
28/10/2020	L'IBR en Creuse, bilan et perspectives. La Loi de Santé Animale européenne et ses impacts sur la prophylaxie
04/11/2020	Paratuberculose en Creuse – Bilan et perspectives. Se protéger et intervenir rapidement lors d'alerte
11/11/2020	Chaque mouvement d'animaux : un risque majeur facile à maîtriser. Du nouveau concernant la tuberculose
18/11/2020	Les mouvements chez les ovins – Une méthode simple. Être vigilant est indispensable
25/11/2020	Gestion des strongles gastro-intestinaux. Le rendez-vous d'automne
02/12/2020	Dératisation : être très vigilant à l'automne. Un protocole strict et des techniques à respecter pour être efficace
09/12/2020	L'abreuvement dans le bâtiment bovin - DOSSIER
16/12/2020	GDS Creuse – Cap sur 2021. Un tour d'horizon des sujets sanitaires
23/12/2020	Grande douve et paramphistome... Des analyses pour un traitement adapté et économique
30/12/2020	Maladies respiratoires des bovins. Des agents pathogènes à identifier et des facteurs de risque à investiguer

Internet : [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)



Le nombre de visites en 2020 avoisine les 47.400 contre 57.000 en 2019. Nous avons été victime d'une attaque d'un virus en septembre 2020 qui a impacté l'accessibilité du site. La lettre d'information hebdomadaire est envoyée à 1.625 destinataires au 31/12/2020.

## Formations éleveurs :

### Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
  - La première sur l'examen de l'animal malade
  - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. **1 formation a été réalisée en 2020.**

- **Caprins - ovins** : Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin.

### Formations organisées en concertation avec les GDA :

A la demande des éleveurs des GDA, les formations à sujet sanitaire sont effectuées par un vétérinaire de GDS Creuse. Pour 2020, le Dr Boris BOUBET est intervenu sur les thématiques suivantes :

- Alimentation (Impact de l'alimentation sur le troupeau allaitant - Focus sur la minéralisation et les oligoéléments) : 1 réunion
- Biosécurité en élevage porcin : 2 réunions dont 1 en Corrèze
- Bâtiment et impacts sanitaires : 1 réunion

# MUTUALISME

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

## FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

Le FMGDS est une association Loi 1901 dont les membres sont les GDS et GDS France.

Le FMS a été créé en 2010 (après fusion avec l'ancien Fonds Fièvre Aphteuse avec apport des actifs), il est opérationnel depuis le 01/01/2012. La création du FMSE a conduit GDS France à modifier le nom et l'objet du FMS devenu FMGDS pour Fonds de Mutualisation des GDS.

*« Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires »*

Les pertes prises en charge sont définies par le conseil d'administration du FMGDS qui décide de l'objet et des règles d'indemnisation. Le FMGDS intervient actuellement sur l'indemnisation des élevages touchés par la **besnoitiose** et sur le plan de lutte contre **Wohlfahrtia magnifica**.

Pour 2020, 1 élevage en a bénéficié en matière de besnoitiose pour un montant de 300,00 € correspondant à l'indemnité forfaitaire de 100,00 € par bovin éliminé.

Une partie de la réserve du FMGDS stockée dans les départements est rétrocédée aux GDS permettant de financer des actions locales. Un droit de tirage de 408.726 € a été accordé en 2015 et un autre de 46.187 € en 2017. **50.000 €** ont été consacrés à l'**action BVD en 2018 et 2019**, le solde de droit à tirage est donc de 354.913 €.

## FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 01/10/2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29/07/2013) : tuberculose, brucellose, dermatose nodulaire contagieuse, ESB et tremblante, fièvre aphteuse, FCO, botulisme, charbon (Anthrax), fièvre de la vallée du Rift, clavelée, maladie hémorragique des cervidés, péripneumonie contagieuse bovine, peste, rage, stomatite vésiculeuse, variole caprine, agalaxie contagieuse, hypodermose clinique, leucose, BVD, IBR, visna-maëdi.

Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte non pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

**Tuberculose** : 2 dossiers ont bénéficié d'une indemnisation pour blocages suite à une suspicion de tuberculose décelée à l'abattoir pour un montant de 1.295,82 € .

## Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.

Pour la campagne 2019/2020, le montant appelé est de **148.131,87 €**.

La mutuelle sanitaire en élevage bovin peut intervenir lors :

- De pertes importantes d'origine sanitaire pour la salmonellose et la listériose. Pas de dossier en 2020.
- De bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours de la réalisation (fracture ou strangulation). **12 élevages** en ont bénéficié pour **10.161,46 €**.
- De saisies d'abattoir (partielle ou totale) concernant 7 motifs. Ces motifs sont également éligibles au FAR NA (Fonds d'Assainissement Régional d'Interbev Nouvelle-Aquitaine). **23 élevages** en ont bénéficié pour **4.823,94 €**.
- D'élimination d'IPI ou de recontrôle paratuberculose **32 élevages** en ont bénéficié pour **13.800,00 €**.

## Fonds Aujeszky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €**.

## Fonds de solidarité porcine

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **45.621,35 €**.

## Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2020, **2 élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **514,10 €**.

## Programme contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur.

Le soutien financier du Département est destiné à :

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
  - Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.
- Favoriser la mise en place des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD en Creuse :
  - Une aide d'un euro par analyse BVD de cartilage auriculaire effectuées dans le cadre du schéma virologique se traduisant par le prélèvement de cartilage sur les veaux lors de la pose des boucles d'identification.

la CREUSE  
le Département

Pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020, nous avons justifié :

- **27.567,14 €** pour les analyses introductions avec utilisation du billet de garantie conventionnelle et pour le dépistage systématique BVD PCR de mélange à l'introduction.
- **2.527,95 €** pour la vaccination IBR.
- **70.733,00€** pour les analyses de cartilage auriculaire BVD.

Soit un total justifié au Conseil Départemental de **100.828,09 €**.

Au-delà du tarif négocié avec le LDA, nous prenons en charge, avec la participation du Conseil Départemental, 50 % du dépistage systématique virologique BVD PCR sur nos fonds soit **10.706,85 €** de participation.

## **LDA d'Ajain : aides aux analyses et tarifs préférentiels**

En Creuse, les analyses sont faites au Laboratoire Départemental d'Analyse d'Ajain. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur cet outil de proximité performant, avec du personnel compétent et qui bénéficie du soutien sans faille du Conseil Départemental. En tant qu'interlocuteur privilégié par le volume d'activité et l'organisation collective apportés, GDS Creuse a signé pour ses adhérents des conventions qui permettent de bénéficier de tarifs négociés, renforcée par la mise en place du tiers-payant intégral ruminant depuis le 01/10/2020. C'est également pour le laboratoire une simplification dans la facturation et l'assurance d'être payé.

## **Tiers-payant introductions**

Les analyses correspondantes sont facturées par le LDA 23 à GDS Creuse. Les aides apportées lors de l'utilisation du BGC sont directement déduites lors de la refacturation par GDS Creuse. Pour ce qui est de la partie prélèvements, les vétérinaires ont également validé le tiers-payant actes pour les introductions avec une application au 01/03/2020. La seule exception concernera la fourniture par le vétérinaire sanitaire de la tuberculine lors d'intradermotuberculation.

Une information spécifique a été effectuée auprès des éleveurs et des vétérinaires pour la mise en place de ce tiers-payant introductions.

## **Aides à l'installation**

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
  - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes.
  - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage ».
- **Pour les ovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
  - Un chéquier de 90 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

## **Mise à disposition de la salle de réunion de GDS Creuse**

Conformément à nos valeurs fondatrices de coopération et de mutualisme, le bâtiment GDS Creuse a été conçu pour pouvoir mettre à disposition des autres OPA notre salle de réunion en journée et en soirée.

Les structures suivantes (FDSEA, SAFER, JA, Agri Emploi 23, Service de Remplacement, ADEEPARC, Creuse Agricole, Chambre d'Agriculture, GTV, SDVEL, DDCSPP...) l'utilisent régulièrement mais dans le contexte COVID, le prêt de la salle a été suspendu.

## Bilan cotisations et honoraires campagne 2019/2020

### Cotisations

- **300.880 UGB et 424.988 bovins moyens dans 2.537 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **567.104,73 €** de cotisation GDS Creuse, **148.131,87 €** pour le fonds de solidarité bovin, **426.803,04 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **296.391,00 €** (HT) de cotisation plan d'éradication BVD, **42.498,80 €** de FMSE et **20.858,85 €** de CSSA (section recherche).
- **57.087 PBC ovins et caprins et 64.875 recensements dans 993 cheptels** ont cotisé pour un montant de **27.692,34 €** de cotisation GDS Creuse, **1.297,50 €** de FMSE, **812,55 €** de CSSA (section recherche) et **2.595,00 €** de CRSSA (kit avortement).
- **58.839 équivalents porcs charcutiers dans 101 cheptels** ont cotisé pour un montant de **13.978,27 €** de cotisation GDS Creuse.
- **62 équins dans 22 cheptels** ont cotisé pour un montant de **594,00 €** de cotisation GDS Creuse et **945,00 €** de mutuelle équarrissage.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **101,75 €**.

### Honoraires

Pour la campagne 2019/2020, ont été enregistrées les opérations suivantes :

- Bovins : 199.015 PS, 4.053 vacations pour un montant HT de 652.185,80 €
- Ovins : 3.619 PS, 103 vacations pour un montant HT de 6.993,23 €
- Caprins : 1.030 PS, 12 vacations pour un montant HT de 1.465,70 €
- Porcins : 1.258 PS, 101 vacations pour un montant HT de 6.406,58 €

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces prophylaxies obligatoires s'élèvent à **667.051,31 € HT**.

## Cotisations et honoraires campagne 2020/2021

### Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 02/12/2020, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2020/2021 :

**Bovins** (UGB = UGB moyen et NBM = nombre de bovin moyen)

- Cotisation GDS Creuse bovin : 1,90 €/UGB
- Fonds de solidarité bovins : 0,50 €/UGB
- Plan éradication BVD : 1,30 €/UGB
- Maladies certifiées : 1,50 €/UGB

**Porcins** (EPC = équivalent porcs charcutiers et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse : 0,21 €/EPC
- Cotisation GDS Creuse : 50,90 €/FFT

**Ovins** (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,32 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,04 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>50) : 0,01 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <50 : 12,13 € FFT

**Caprins** (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,54 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,04 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>25) : 0,01 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <25 : 13,28 € FFT

**Autres espèces**

- Pisciculture : 101,75 € par pisciculture
- Chevaux :  
Section équine  
Forfait par détenteur 15,00 € Par équidé de plus d'un an 7,00 €  
Mutuelle équarrissage  
Tarif adhérent section équine 10,00 €/par équidé de plus d'un an  
Tarif non-adhérent section équine 15,00 €/par équidé de plus d'un an

- Abeilles 101,75 € avec le GDS apicole

## Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDCSPP. Cette commission s'est déroulée le 18/09/2020.

### PROPHYLAXIES

#### **Bovins**

- |                   |        |                                     |         |
|-------------------|--------|-------------------------------------|---------|
| • Prise de sang : | 2,66 € | • IDC (sans fourniture tuberculine) | 7,47 €  |
| • Vaccination IBR | 1,62 € | • Vacation :                        | 31,00 € |

#### **Ovins**

- |                 |         |  |         |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,07 €  | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 82,23 € |
| • Vacation      | 31,00 € |  |         |

#### **Caprins**

- |                 |         |  |         |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,07 €  | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 82,23 € |
| • Vacation      | 31,00 € |  |         |

#### **Porcins**

- |                 |        |            |         |
|-----------------|--------|------------|---------|
| • Prise de sang | 2,66 € | • Vacation | 31,00 € |
|-----------------|--------|------------|---------|

### CONTROLES AUX MOUVEMENTS BOVINS

#### **1<sup>er</sup> bovin**

- |  |         |
|--|---------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 56,63 € |
| • Contrôle sans tuberculination                        | 41,41 € |

#### **2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> bovin**

- |  |                |
|--|----------------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 17,88 €/animal |
| • Contrôle sans tuberculination                        | 10,41 €/animal |

#### **À partir du 8<sup>ème</sup> animal**

- |  |                |
|--|----------------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 10,13 €/animal |
| • Contrôle sans tuberculination                        | 2,66 €/animal  |

Varron traitement 1,14 €

### PLANS GDS Creuse

#### **Bovins**

- |                                   |         |                               |         |
|-----------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| • Vacation euthanasie des IPI :   | 31,00 € | • Visite annuelle dérogatoire | 56,72 € |
| • Euthanasie des IPI (par animal) | 30,30 € | • Visite plan GDS Creuse      | 80,00 € |

### CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

#### **Prise de sang**

- |                                    |                              |   |
|------------------------------------|------------------------------|---|
| - 1 <sup>er</sup> animal : 41,41 € | - 5 suivants : 1,96 €/animal | - 6 <sup>ème</sup> au 50 <sup>ème</sup> : 1,07 €/animal |
|------------------------------------|------------------------------|---|

## CONCLUSION

Par ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de vos besoins et de l'environnement réglementaire avec la promulgation de la Loi de Santé Animale européenne, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

L'état sanitaire historique favorable de l'élevage creusois, obtenu grâce à l'implication de tous, a permis de placer notre département dans une position confortable pour la commercialisation. D'une lutte contre les maladies spécifiques, l'orientation s'avère plus globale avec une recherche de maîtrise des risques sanitaires en relation avec la santé publique.

La forte implication de GDS Creuse et l'importante action menée en concertation étroite avec les vétérinaires et les éleveurs permettent le développement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité des élevages, à la sécurisation des pratiques et à la prescription sans consultation systématique. L'ensemble de ces avancées représente une véritable (r)évolution dans l'approche de son élevage pour l'analyser dans sa globalité. Parallèlement, la base historique que représente le mutualisme constitue toujours le cœur de métier de GDS Creuse, particulièrement dans un contexte où les notions d'indépendance et d'impartialité sont par endroit remises en cause.

Avec la BVD, nous sommes face à un nouveau chantier d'envergure pour l'élevage bovin. La BVD a un fort impact économique actuel et aura un impact commercial national, européen et international conséquent. Le plan d'éradication demande un investissement significatif. Le retour sur investissement sera bénéfique pour les éleveurs et les citoyens-consommateurs.

Le concept « Le sanitaire... J'adhère ! » associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires, le laboratoire départemental, le service santé animale de la DDETSP. Il participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

**Rappelons que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base ou biosécurité, permet d'éviter d'importantes difficultés.**



# Exposé DDETSPP







**Protéger la santé et le bien-être animal**

**Une situation sanitaire favorable grâce à la mobilisation du réseau sanitaire**

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant. Les évènements sanitaires dans les pays voisins (Peste porcine africaine) et dans d'autres départements français ont conduit à la mise en œuvre de mesures de surveillance et de prévention renforcées dans les filières animales concernées. C'est le cas par exemple pour la maladie d'Aujeszky chez les porcins et sangliers, et de l'influenza aviaire pour laquelle la Creuse est passée en niveau de risque élevé.



Plus proche de la Creuse, la situation de la tuberculose en Nouvelle-Aquitaine mobilise l'ensemble des acteurs pour prévenir l'introduction de la maladie dans le département, toujours indemne.

La surveillance des principales maladies animales s'est poursuivie en 2020 :

<b>Bovins</b> 420 000 têtes 2 601 cheptels		<b>Ovins / caprins</b> 66 000 têtes 1 370 cheptels	<b>Volailles</b> 45 élevages dépistage salmonelles	<b>Porcins</b> 150 cheptels	<b>Animaux de compagnie</b>	<b>Apiculture</b> 403 apiculteurs 9661 colonies
<b>Prophylaxies</b> 2 526 élevages 144 hors campagne 1 déqualification	<b>Tuberculose</b> 42 suspicions en abattoir 1 suspicion suite introduction (non confirmées) 8 investigations liens épidémiologiques 1 cheptel à risque	<b>Brucellose</b> Pas de cas positif confirmé	<b>Salmonelles</b> 203 prélèvements (dépistage obligatoire)	<b>Aujeszky / Brucellose</b> Pas de cas positif confirmé	<b>26 mises sous surveillance rage</b>	<b>Aethina tumida / Loque américaine</b> Aucune déclaration
<b>245 déclarations avortement</b>	<b>ESB</b> 6 177 prélèvements (négatifs)	<b>16 déclarations avortement</b>	<b>Biosécurité</b> 3 inspections	<b>Visites sanitaires</b> 46	<b>3 arrêtés importation illégale</b>	
	<b>Visites sanitaires</b> 2 417	<b>ESST</b> 1 052 prélèvements (négatifs)	<b>3 APMS de mise en place poussins 1j</b>			
		<b>Visites sanitaires</b> 129	<b>11 dérogations à la claustration</b>			

**La protection des animaux : une priorité déclinée à tous les niveaux**

En 2020, malgré les contraintes liées à l'épidémie COVID, les inspections ont permis de suivre les situations les plus préoccupantes ; la CDOMA (Cellule Départementale Opérationnelle Maltraitance Animale) a pu se réunir en mai en comité restreint et en décembre en séance plénière. Il n'a pas été noté d'aggravation particulière liée au contexte de l'année pour les 45 élevages suivis. L'intervention coordonnée de plusieurs partenaires aux côtés de l'État a de nouveau montré son efficacité dans une situation urgente et complexe.

Les inspections et contrôles en 2020 :

- > 15 gestions des plaintes relatives à des animaux de rente ou des animaux de compagnie
- > 14 contrôles conditionnalité des aides relatifs au bien-être animal en élevages
- > 40 contrôles programmés chez les détenteurs professionnels : élevages, pensions et fourrières, centres équestres
- > 87 contrôles documentaires et/ou physiques des conditions de transport des animaux vivants (renforcés en période de canicule)

**Les échanges et les exportations : un secteur dynamisé par les bovins**

Qu'il s'agisse d'animaux vivants ou de denrées alimentaires d'origine animale, les opérations de certification sanitaire, associées à des contrôles ciblés, ont permis de vérifier le respect des garanties sanitaires demandées par les pays importateurs, condition indispensable au maintien de la confiance des partenaires commerciaux.

En 2020, les échanges et exports vers les pays tiers de bovins ont baissé de 3 %, tout en restant à un bon niveau. En revanche, la crise sanitaire a impacté les échanges et les exports d'équidés et les échanges d'œufs à couver.

Espèces	Union européenne	Pays-tiers
Bovins	53 517 (2 218 certificats)	1 936 (45 certificats)
Equidés	15	0
Carnivores	non connu	14
Œufs à couver	9 certificats	

Les denrées alimentaires d'origine animale ont fait l'objet de 169 certificats vers les pays tiers, dont 104 pour le lait et les produits laitiers, et 65 pour des pâtisseries.

### La garantie d'un environnement de qualité

La politique d'inspection au titre de la protection de l'environnement, de la protection de la nature et des établissements manipulant des sous-produits animaux (équarrissage, méthaniseurs), s'appuie sur une analyse des risques adaptée au contexte local, et contribue ainsi à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique et la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances.

<b>Sous-produits animaux</b>	9 méthaniseurs recensés et en fonctionnement ; 2 projets
	4 agréments relatifs à la manipulation de sous-produits animaux délivrés 2 en cours d'instruction 1 modifié
	5 autorisations d'utilisation (nourrissage de meutes de chiens)
<b>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</b>	19 inspections d'établissements (élevages de porcins principalement, mais également méthaniseurs, détenteurs de chiens et industries)
<b>Faune sauvage captive</b>	91 établissements ou particuliers détenant des animaux d'espèces non domestiques
	13 déclarations de détention enregistrées

### Protéger la santé du consommateur : la qualité dans l'assiette

La surveillance de la sécurité sanitaire s'exerce sur toute la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, en s'appuyant sur :

- l'inspection des établissements de production, découpe, transformation, entreposage et distribution des denrées alimentaires d'origine animale, par exemple restauration collective, restauration commerciale, marchés, vente directe à la ferme, boucheries-charcuteries, grandes et moyennes surfaces...
- la réalisation de prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (plans de surveillance et de contrôle) sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, contaminants de l'environnement...), des contaminants microbiologiques (Listeria, histamine...) et environnementaux (radionucléides...)
- la gestion des alertes en cas d'anomalie détectée sur un produit, et des toxico-infections alimentaires collectives.

En 2020, deux opérations de contrôles renforcés ont été menées au cours de la période estivale avec 59 inspections dans des restaurants, camps de vacances, marchés de producteurs... et lors des fêtes de fin d'année avec 54 inspections dans des établissements produisant des produits festifs et sur les marchés.

Le service est de plus en plus sollicité pour apporter les informations réglementaires à des projets d'auto-entrepreneuriat dans le domaine de l'alimentation.

Chiffres clés :
<b>190</b> inspections établissements
<b>92 %</b> de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « <b>Très satisfaisant</b> » ou « <b>Satisfaisant</b> »
<b>1</b> fermeture administrative <b>14</b> mises en demeure <b>3</b> procès-verbaux
<b>172</b> prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire
<b>6</b> alertes sanitaires, dont <b>2</b> alertes nationales



# Rapport d'orientation





## **Poursuivre nos missions... en restant vigilant sur les évolutions**

**2020 aura été marquée par la pandémie de covid 19**, venant rappeler à tous que, même au 21<sup>ème</sup> siècle, les maladies contagieuses restent d'actualité et qu'un problème sanitaire peut arrêter toute une économie.

**Pour les éleveurs** s'est ajoutée une nouvelle sécheresse et un contexte économique morose. Plus que jamais, la maîtrise du sanitaire et de la conduite d'élevage s'avère indispensable pour assurer une bonne productivité numérique et économique.

**Pour GDS Creuse**, 2020 rimera avec l'annulation des portes ouvertes la veille de leur tenue ou le report de nombreuses manifestations comme les rencontres avec vous, délégués cantonaux. Espérons que la vaccination, couplée à la poursuite du respect de mesures sanitaires, nous permettront de retrouver ces moments d'échanges et de convivialité. Au quotidien, votre GDS s'est adapté et a poursuivi ses missions, que ce soit dans la gestion des prophylaxies, la formation et l'information des éleveurs ou l'accompagnement technique des élevages. Je tiens d'ailleurs à remercier les salariés de GDS Creuse qui sont restés mobilisés et ont assuré la continuité du service, y compris pendant les périodes de confinement.

**Comme depuis 1953**, nous allons continuer à assurer la surveillance sanitaire du cheptel creusois autour de nos valeurs de solidarité, mutualisme, indépendance et impartialité. L'objectif, des animaux en bonne santé, productifs, donnant des produits sains pour une meilleure valeur ajoutée. Les plans paratuberculose en sont le parfait exemple, apportant une amélioration sanitaire de l'élevage, une garantie pour les échanges et une sécurisation alimentaire. Nous n'allons pas détailler les différentes actions mais faire un tour d'horizon de nos engagements pour 2021.

**En tout premier lieu, l'éradication de la BVD est lancée** et après les années de surveillance sérologique, le choix a été fait de passer en bouclage généralisé des veaux à la naissance. L'objectif est d'identifier le plus rapidement possible les IPI dans les élevages, pour casser la dynamique de contamination et les assainir. Les premiers résultats sont très encourageants, que ce soit sur l'implication des éleveurs dans le dépistage et l'assainissement ou la prévalence de la maladie dans les troupeaux. L'efficacité et la rapidité du plan dépendant fortement de l'investissement de tous, il convient de saluer la collaboration avec le service élevage de la Chambre d'Agriculture, le partenariat avec les vétérinaires, au cœur de la collecte des prélèvements et au plus près des éleveurs dans l'assainissement des troupeaux, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental et technique du Laboratoire Départemental d'Analyses. Cette implication collective est la preuve de l'intérêt du plan pour l'élevage et les éleveurs, par la diminution de l'impact clinique de la BVD et la garantie « non IPI » pour les animaux commercialisés. Le soutien de tous sera également nécessaire pour obtenir les aides régionales que nous allons à nouveau solliciter, afin de limiter au maximum le reste à charges pour les éleveurs.

**La Loi de Santé Animale européenne** va être promulguée le 21 avril 2021. Si les grandes lignes sont connues, la transposition en droit français reste à finaliser et les évolutions pourraient être importantes. Dans l'immédiat, elle va entraîner une modification des accords concernant les échanges européens et la fièvre catarrhale ovine. Les premiers éléments semblent rassurants, les décisions prises par l'Espagne et l'Italie vont dans le bon sens et un délai supplémentaire de 6 mois est accordé avant la pleine application des mesures. Dès l'automne, il est probable que le suivi de la brucellose et de l'IBR soient modifiés pour répondre aux exigences européennes. Pour les élevages non indemnes d'IBR, cela devrait se traduire par un durcissement du dépistage avec un passage en analyses individuelles, mais pour les élevages indemnes depuis plus de 3 ans, les allègements pourraient récompenser le travail sanitaire

effectué depuis des années. Nous sommes acteurs de ces évolutions en participant aux réflexions nationales et nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure des éléments en notre possession.

**Le Pacte « biosécurité – bien-être en élevage »** du Plan de Relance confirme que les éleveurs doivent s'approprier ces deux sujets sociétaux. La biosécurité est un enjeu majeur des années à venir. Les filières avicole ou porcine, confrontées à l'épidémie d'influenza aviaire ou à l'avancée de la fièvre porcine africaine, ont d'ores et déjà mis en œuvre des mesures efficaces. Pour les ruminants, il reste encore une marge de progression. La menace est pourtant réelle, avec la tuberculose bovine qui arrive à nos portes, mais plus largement toutes les maladies auxquelles sont confrontés les élevages. Les mesures à mettre en œuvre font appel au bon sens et ne sont pas forcément onéreuses : protection de son troupeau par double-clôture, gestion des intervenants et des introductions... C'est à chacun de se les approprier, pour un bénéfice individuel et collectif. Une sensibilisation est faite auprès des apprenants du Lycée Agricole d'Ahun et les échanges que nous avons lors de la visite des nouveaux installés démontrent que le message a porté et a du sens dans les exploitations.

**La FRGDS NA a été désignée OVS animal unique pour la période 2019 – 2024.** Encore en construction, elle s'articule autour de six sections par espèces. Au niveau local, nous allons poursuivre cette implication multi-espèces. Pour nos sections ovines et caprines, nous leur proposons des actions techniques et des aides financières. Pour les porcins, GDS Creuse est désormais membre de l'Association Sanitaire Porcine Nouvelle-Aquitaine et référent pour le Limousin. Nous allons continuer à gérer la prophylaxie porcine SDRP et Aujeszky (avec un taux de réalisation de 100 % en 2020 !) et accompagner les éleveurs sur la biosécurité de leurs exploitations. Notre section équine se développe progressivement et devrait servir de modèle à la future section de la FRGDS NA.

**Avec cette nouvelle région, le GRASL va progressivement disparaître.** L'arrêt de la délégation dans le cadre de l'OVS est intervenue en novembre 2019. Les kits avortements, portés par la CRSSA jusqu'au 31 décembre 2020, vont être repris dans le cadre du fonds de mutualisation sanitaire de la FRGDS NA. Les fonds récupérés vont permettre de financer la période de transition. Il reste le problème du PSE du GRASL. Les vétérinaires s'étant tournés vers d'autres dispositifs et de nouvelles modalités réglementaires de distribution nous ayant été imposées, ce service est devenu très déficitaire. Le constat a donc été fait de la nécessité de l'arrêter. Depuis le 31 décembre 2020, il n'y a plus de médicaments du PSE dans les cabinets vétérinaires. Pour 2021, il faut finir de gérer les stocks, replacer le personnel et clôturer les comptes. Nous allons nous appliquer à limiter au maximum l'impact financier, les trois GDS du Limousin étant les actionnaires du GRASL.

**Les GDS, c'est aussi un réseau national** basé sur des structures départementales, créées par les éleveurs il y a près de 70 ans. Ce réseau s'est ensuite organisé en structures régionales et nationales, qui fédèrent les compétences, remontent les attentes du terrain et construisent le sanitaire collectif. Nous sommes fortement impliqués dans ce réseau, par notre participation active à plusieurs groupes de travail au niveau de GDS France. Cette organisation génère des cotisations qui nous paraissent parfois élevées mais c'est une force et la garantie de conserver un ancrage local dans les décisions, dans le respect de l'indépendance et de l'impartialité. Quelques nuages obscurcissent cependant l'horizon. L'émergence de structures commerciales qui souhaitent s'approprier le sanitaire constituent une menace pour notre modèle. Il convient de rester vigilant mais nul doute que l'Etat saura prendre les bonnes décisions dans le cadre de la redéfinition de la gouvernance sanitaire.

**Nous sommes très attachés à notre rôle d’interlocuteur de proximité et de « guichet unique » du sanitaire.** Notre boîte à outils s’étoffe et se renouvelle chaque année, pour répondre aux attentes des éleveurs et des vétérinaires. La mise en place du tiers-payant intégral ruminants permet à tous les adhérents de bénéficier de tarifs négociés sur toutes les analyses effectuées au LDA d’Ajain. Nous allons poursuivre nos actions de formation en collaboration avec les services de la Chambre d’Agriculture, d’information par notre article hebdomadaire et votre GDS Creuse Memo et nos échanges au travers de nos rencontres, si le contexte sanitaire le permet. Quelles que soient les évolutions à venir, nous resterons attachés à notre échelon départemental et aux valeurs fondatrices des GDS.

**Les structures ne sont faites que d’hommes et de femmes !** En tout premier lieu, vous, les délégués cantonaux, qui nous remontez les éléments de terrain et relai de communication de nos actions. N’hésitez pas à nous solliciter, notre action n’en sera que plus pertinente. Ensuite, les administrateurs, forces de décision et dont l’implication dans les diverses commissions régionales est nécessaire. Cette représentation est indispensable, ne laissons pas d’autres décider de notre avenir ! Enfin, les salariés de GDS Creuse et de sa filiale Farago Creuse, qui ont tenu bon dans un contexte compliqué. Soyez tous remerciés pour votre application.

**Enfin, au nom de tous les éleveurs,** je tiens à remercier une fois de plus nos partenaires : les vétérinaires, relai indispensable de nos actions, la DDCSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d’Analyses, le Conseil Départemental, le service élevage de la Chambre d’Agriculture, les OPA locales avec lesquelles nous collaborons et plus largement nos instances régionales et nationales.

**Que 2021 nous permette de poursuivre le travail accompli, dans le respect de nos valeurs historiques et, si possible, avec une convivialité retrouvée.**

**Le 13 avril 2021  
Le président de GDS Creuse  
Philippe MONTEIL**



# Annexes





# GDS Creuse = 79 délégués cantonaux

## AHUN : 5 délégués

Mathilde MARTIN	Le Mas	23120 BANIZE
Francis COUDERT	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
Claude COUQUET	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
Benoît COSTE	13, Bonnefond	23250 ST GEORGES LA POUGE
Florent MOREAU	Génétine	23250 PONTARION

## AUBUSSON : 3 délégués

Pierre CLERMONTEL	Le Bourg	23190 LUPERSAT
Sabrina RAMBERT	Les Bordes	23200 BLESSAC
Franck BEZON	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

## AUZANCES : 10 délégués

Amélie BEC-AZAM	2, Le Mont	23700 MAINSAT
Didier DUBOSCLARD	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
Jean Michel DESARMENIEN	Charousseix	23700 ROUGNAT
Jean Luc MONGOURD	Bariteaux	23700 CHARD
Robin LECLERC	Chazepaud	23260 SAINTBARD
Sébastien BROUSSE	La Chassagne	23420 MERINCHAL
Denis RAVEL	Dondanette	23700 LES MARS
Mickaël MAGNIER	Villefavent	23700 DONTREIX
Ketty MOULY	1, Chamoueix	23100 ST MARTIAL LE VIEUX
Vincent BONNARET	Pouchol	23700 DONTREIX

## BONNAT : 6 délégués

Ludovic METON	14, Le Quérut	23220 BONNAT
Jean Philippe PAROTON	Mégrets	23270 ROCHES
Jean Claude BUJEAUD	14, Le Theil	23220 BONNAT
Didier RAPINAT	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
David DESASSURE	État	23220 CHENIERS
Sébastien PAROT	Rebouyer	23350 GENUILLAC

## BOURGANEUF : 4 délégués

Yannick Sulpice	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
Gérard VALAUD	Murat	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE
Mickaël DUPHOT	2, La Vergne	23400 MASBARAUD MERIGNAT
Eric MONTLARON	1, Chauverne Piolet	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE

## BOUSSAC : 4 délégués

Jean Paul CARCAT	Montabret	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Olivier CHOLIN	La Plante	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Max CHEZEAUD	15, Chatres	23600 SOUMANS
Thierry LEMASSON	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

## DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUX	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
Lionel LAVALETTE	La C hinaud	23450 FRESSELINES
Laurent BERGER	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DUNOISE
Jean Yves DEBROSSE	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
Agnès PENOT	La Quénière	23800 VILLARD

## EVAUX LES BAINS : 9 délégués

Morgan SIMONET	La Fosse	23110 RETERRE
Daniel MONTAGNE	Sainte Marie	23170 AUGÉ
Thibault AUBERT	1, Malleville	23110 RETERRE
Sylvain PARIS	Masroudier	23110 SANNAT
Yves HENRY	Le Bourg	23170 AUGÉ
Christian THURET	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
Didier MARCHAND	Gandouly	23170 VIERSAT
Agnès BALLET	10, Puylatat	23110 SANAT
Joël ROUGERON	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE

## FELLETTIN : 5 délégués

Céline CARBONNET		23500 SAINT FRION
Jonhny BÉTOULAUD	Sannebèche	23460 ROYERE DE VASSIERE
Bernard VIALATOUX	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIERE
Mickaël DEBORD	Saint Antoine	23500 SAINT FRION
Michaël LEROUDIER	Fontfréde	23500 SAINT FRION

## GOUZON : 10 délégués

Philippe MONTEIL	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
Thomas LEROY	11, Rte de l'église	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE
Pascal COURTITARAT	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
Marie Odile DAVID	Batacourat	23140 CRESSAT
Régis DESFOUGERES	5, La Peyre	23140 PIONNAT
Bernard DUTHEIL	Bête	23230 TROIS FONDS
Stéphane CHATONNET	Montcheny	23270 LADAPEYRE
Olivier MOREAU	La Foudrassé	23130 PEYRAT LA NONIERE
Béatrice PARBAILE	2, L'Age	23140 PARSAC
Thierry JAMOT	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE

## GRAND BOURG : 7 délégués

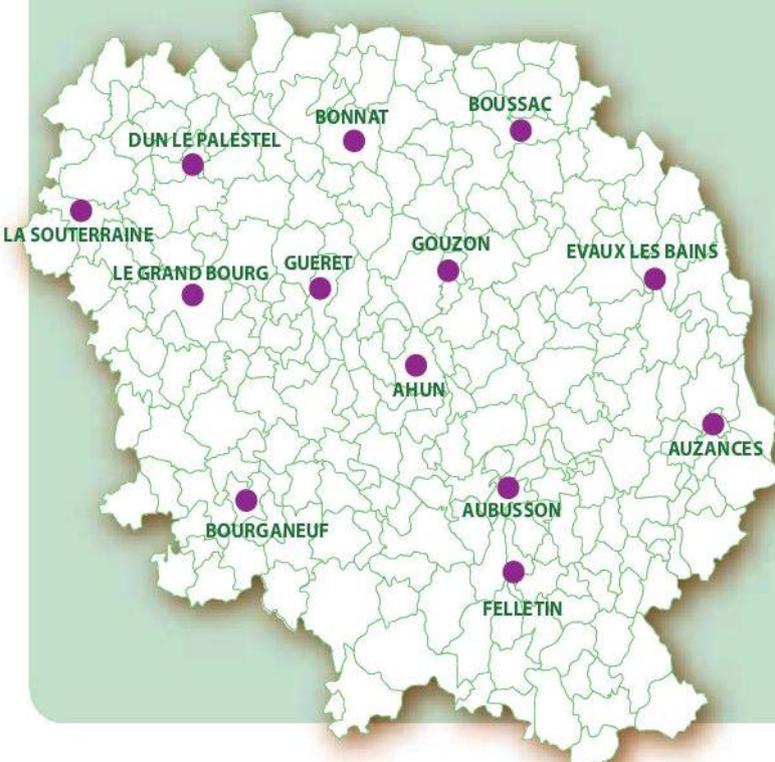
Jérôme LEGAY	Le Masmillier	23430 CHATELUS LE MARCHEIX
Nicole DELUCHAT	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
Jean Philippe BUFFET	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
Nicolas URBAIN	La Bussière	23290 FURSAC
Romain MOREAU	4, La Valodie	23210 AULON
Bénédicte AUDOINAUD	15, Montoys	23290 FURSAC
Damien GUILLON	Les Chaises	23240 ST PRIEST LA PLAINE

## GUERET : 6 délégués

Didier LAVAUD	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHE
Christophe BRIDIER	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
Sébastien MAUVY	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Pascal ROUGERON	9, Villebrier	23000 ST LAURENT
Caroline THIONNET	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Didier DEJOUHET	Le Masbrenier	23320 SAINT VAURY

## LA SOUTERRAINE : 5 délégués

Marie DEGAY	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
Pascal JOSSE	Le Brac	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
Aurélien BOUCHERON	Fongeneuil	23300 NOTH
Bruno FORGE	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE
Thibault MAZERAT	18, Le Cluzeau	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT





**GDS**  
Creuse

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (Election du 02 décembre 2020)

### MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

#### Bureau

Président : <b>Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2019)</b>	Eleveur
1 <sup>er</sup> Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE	GTV 23
2 <sup>ème</sup> Vice-pdt <b>Pascal JOSSE - Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2018)</b>	Eleveur
Secrétaire : <b>Amélie AZAM – 2, Le Mont – 23700 MAINSAT (élue 2020)</b>	Eleveur
Secrétaire Adjoint : <b>Francis COUDERT - Chasselines - 23480 ST MICHEL DE VEISSE (élu 2020)</b>	Eleveur
Trésorier : <b>Bernard VIALATOUX - Soumeix - 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2018)</b>	Eleveur

#### Autres membres du Bureau

<b>Sylvain PARIS – 2, Le Masroudier – 23110 SANNAT (élu 2020)</b>	Eleveur
Nicolas SIMONNET - La Renardive - 23170 NOUHANT	Conseil Départemental
Xavier HUGUET - 72, Grande Rue - 23160 AZERABLES	SDVEL23
<b>Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (élue 2019)</b>	Eleveur
Jean-Marie COLON - Le Masneuf - 23250 LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Chambre d'Agriculture

#### Autres membres du Conseil à voix délibérative

Christelle JUNG - 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES	Ordre Vétérinaire
<b>Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux - 23800 MAISON FEYNE (élu 2018)</b>	Eleveur
<b>Sébastien MAUVY - 39, Claverolles - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS (élu 2018)</b>	Eleveur
<b>Béatrice PARBAILE - 2, L'Age - 23140 PARSAC (élue 2019)</b>	Eleveur
<b>Fabrice DESRIEUX - Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2019)</b>	Eleveur
<b>Denis RAVEL – 2, Dondanette – 23700 LES MARS (élu 2020)</b>	Eleveur
Adeline LEROUX – La Vaurette – 23150 MOUTIER D'AHUN	FDSEA

### MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Service Elevage	Yves HENRY - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
J.A. 23	Thomas SABY – Ronnet – 23190 LUPERSAT
Section ovine	Didier DUBOSCLARD - Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
Section caprine	
Section porcine	Maryline GLOMEAU - L'âge Grillon - 23170 NOUHANT
Section équine	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix - 23140 JARNAGES
Organismes de Production	Christophe BRIDIER - 6, La Villetelle - 23000 SAINT-FIEL

### CONSEILLERS TECHNIQUES

Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET
Directeur DDCSPP - 1, Place Varillas - CS 60309 - 23007 GUERET Cedex
Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN
Service Elevage - Line DAUPHIN - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Directeur Lycée Agricole - Jean Pierre LAFAYE - Le Chaussadis - 23150 AHUN
CACF - Laurent BERGER - 15, Le Grand Marseuil - 23800 LA CELLE DUNOISE

#### *A convoquer suivant nécessité :*

MSA - Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex

## COMMISSIONS

### Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

### Commission des impayés => 4 membres :

- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX
- Amélie AZAM

### Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

### Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants

- Philippe MONTEIL
  - Pascal JOSSE
  - Bernard VIALATOUX
  - Nicole DELUCHAT
- Suppléants :**
- Sébastien MAUVY
  - Jean-Yves DEBROSSE

### FRGDS Nouvelle-Aquitaine

#### Titulaires :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE

#### Suppléants :

- Sylvain PARIS
- Nicole DELUCHAT

### Commission Faune Sauvage => 2 membres

- Sylvain PARIS
- Fabrice DESRIEUX

### CDO Maltraitance Animale => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Bernard VIALATOUX
- Jean Yves DEBROSSE

## Organigramme



Philippe MONTEIL  
Président



Annie FOREST  
Accueil  
Comptabilité



Boris BOUBET  
Directeur  
Vétérinaire conseil



Marien BATAILLE  
Communication  
Section petits ruminants  
CDO Maltraitance  
Faune Sauvage



Emilie AMEAUME  
Suivi BVD



Christophe LE MAUX  
Responsable  
administratif



Aurélie DEFRENAIX  
Suivi paratuberculose  
Section porcine  
Section équine



Patricia MORIN  
Prophylaxies  
Introductions



Camille REDON  
Prophylaxies  
Introductions



Pauline PERREAUT  
Tiers payant  
WebGDS  
Ateliers dérogatoires

**Une équipe administrative à votre service n'hésitez pas à les solliciter pour tout besoin ou remontée d'information.**

**Un accueil du lundi au vendredi\* de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (\*sauf vendredi 17h00)**

**05.55.52.53.86**

**[gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)**

**[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)**



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
Creuse

**26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX**

**Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43**

**[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) – [gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)**

